

AEXPERTISE

Immeuble Le Sud 166 avenue de Hambourg 13008 Marseille

Tel: 04 91 25 10 25 - Fax: 04 91 25 05 05

www.aexpertise.com

Date d'édition 22 octobre 2013



Laboratoire d'essai accrédité n°1-1572

RAPPORT DE MESURE DE CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES IN SITU

Boulevard Albin Bandini 13016 MARSEILLE



Conclusion

Pour l'évaluation réalisée, les valeurs de champ sont conformes aux niveaux de référence définis par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

Rapport n°	SM101302-R	Date de mesure	16 octobre 2013
Référence Client	130132	Protocole de mesure in situ	Protocole ANFR/DR 15 - 3
Opposition à la publication	NON	Nombre de pages	21

Mesure		Approbation	
Syphax DESCHAMPS - Technicien Mesure		Martial AUCLERC - Responsable Technique	
	Signature Numérique de		Signature Numérique de
Syphax DESCHAMPS	Syphax DESCHAMPS	Martial AUCLERC	Martial AUCLERC
	22/10/2013 09:49:44		22/10/2013 09:49:44

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les essais ou les analyses non identifiées par un astérisque sur le présent document. Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses. Domaine ou portée de l'accréditation communiquée sur demande ou disponible sur le site www.cofrac.fr.



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

SOMMAIRE

1.	Objet de la mesure	3
2.	Documents de référence	3
3.	Description du lieu de mesure et cartographie	4
4.	Evaluation au point n° 3	6
	Evaluation globale de l'exposition	7
	Conclusion	7
	Evaluation informative complémentaire des niveaux de champ	8
Annexe 1	Informations diverses	10
Annexe 2	Localisation des points de mesure	12
Annexe 3	Reportage photographique	13
Annexe 4	Equipements de mesure et incertitudes	16
Annexe 5	Certificats d'étalonnage	18



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

1. OBJET DE LA MESURE

DEROULEMENT DE LA MESURE

La mesure objet du présent rapport a été réalisée suivant le protocole de mesure ANFR/DR15-3 de l'Agence Nationale des Fréquences dans la bande de fréquences 100 kHz - 6 GHz. Voici la décomposition de la mesure :

Une analyse du lieu de mesure en plusieurs points a été réalisée :

Cartographie en 5 points

Evaluation large bande de l'environnement électromagnétique à une hauteur de 1,5 mètres.

Matériel utilisé : Champ-mètre - Sonde isotropique

Suite à l'analyse de la cartographie, un ou plusieurs points ont été choisis afin d'y réaliser une évaluation :

1 Evaluation Informative

Evaluation globale suivie d'une évaluation informative de la contribution des principaux services.

Matériel utilisé: Champ-mètre - Sonde isotropique - Analyseur de spectre - Antennes adaptées

Chaque évaluation réalisée donnera lieu à une vérification du respect des limites autorisées par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002 relatif à l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

RAPPORT DE MESURE		Rapport Essai	
Indice Date Nature des révisions			s révisions
1	22/10/2013	Création	

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

AExpertise est un laboratoire indépendant de mesure d'ondes électromagnétiques in situ :

- Accrédité N°1-1572 par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) . Portée disponible sur www.cofrac.fr
- Reconnu par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

La mesure est réalisée selon les documents de référence suivants :

- Recommandation 1999/519/CE du 12 Juillet 1999 du Conseil des Communautés Européennes relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (de 0 Hz à 300 GHz).
- Décret n°2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.
- Agence Nationale des Fréquences : Protocole de mesure in situ version V3 du 31 mai 2011 visant à vérifier pour les stations émettrices fixes, le respect des limitations, en terme de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévues par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002.
- NF EN 50492 : Norme de base pour la mesure du champ électromagnétique sur site, en relation avec l'exposition du corps humain à proximité des stations de base.
- Arrêté du 26 août 2011 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002.



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

3. DESCRIPTION DU LIEU DE MESURE ET CARTOGRAPHIE

GENERALITES

Mesure réalisée aux alentours de :

Boulevard Albin Bandini
13016 MARSEILLE

Date de la mesure : 16 octobre 2013

Intervenant lors de la mesure : Syphax DESCHAMPS

Consulter les résultats de mesures publiés ainsi que l'implantation des émetteurs sur la France entière sur : www.cartoradio.fr

PERSONNE(S) PRESENTE(S) LORS DE LA MESURE

M. CANO - CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier)

M. RIEUSSET - CIQ
M. SUMMONTI - CIQ

OBSERVATIONS ET COMPLÉMENTS CONCERNANT LES CONDITIONS DE MESURES

-Néant-

CARTOGRAPHIE À LA SONDE LARGE BANDE

Le lieu de mesure a été parcouru à la sonde large bande afin de déterminer le point où sera réalisée une évaluation.

Paramètres :

Bande de fréquences mesurée : 0,1 MHz - 6000 MHz

Sensibilité de la sonde : 0,38 V/m

Plan de localisation des points de mesure : Annexe 2 Reportage photographique des points de mesure : Annexe 3

Le tableau de la page suivante présente le champ électromagnétique relevé lors de la cartographie :



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

TABLEAU PRESENTANT LES POINTS DE MESURE A LA SONDE LARGE BANDE

Le champ électrique moyen mesuré inférieur à la sensibilité de la sonde (0,38 V/m) n'est mentionné qu'à titre indicatif. ns : valeur non significative.

Point de mesure	Localisation	Champ E moyen mesuré	Evaluation effectuée à ce point
1	A l'intersection de la rue Émile Doria et la rue Martial Reynaud	0,09 V/m	1
2	Plage de l'Estaque, devant le n°28	0,14 V/m	-
3	Boulevard Albin Bandini, devant le n°23 (école maternelle Estaque Plage)	0,15 V/m	Evaluation Informative
4	Chemin de la Nerthe, au niveau de la cour de l'école Saint-Joseph	0,14 V/m	-
5	Rue de la Convention, devant le n°2 (école primaire Estaque Plage)	0,14 V/m	-



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

EVALUATION AU POINT N° 3 4.

GENERALITES

Horaire de la mesure :

Fin Début 16 octobre 2013 Date Date 16 octobre 2013 10h00 09h30 Heure Heure

Evaluation globale suivie d'une évaluation informative complémentaire Type de la mesure :

Changement d'adresse par rapport à la demande initiale :

NON

ADRESSE DE L'EVALUATION

Numéro:

Voie ou Lieu-dit: Boulevard Albin Bandini

13016 Code Postal: Commune: MARSEILLE

Coordonnées GPS: Latitude: 43° 21' 42,3" Nord Longitude: 5° 18' 59,1" Est

Hauteur du point de mesure par rapport au sol : 1,5 m

COMPLEMENT D'ADRESSE

La mesure a été réalisée dans un local d'habitation : NON

Complément d'adresse: -

Etage: Appartement:

Précisions: Devant le n°23 (école maternelle Estaque Plage)

Type d'environnement : Rue/Route/Parking

Le point de mesure est-il situé à l'interieur d'un bâtiment? NON

Caractéristiques du Le point de mesure est-il en champ lointain? OUI lieu de mesure :

Le point de mesure est-il situé dans un périmètre de sécurité? NON

INSTALLATION(S) VISIBLE(S) AUX ALENTOURS DU LIEU DE L'EVALUTATION

Type de service	Distance du lieu de mesure	Hauteur par rapport au sol	Numéro Photo émetteur (1)
Radiotéléphonie	170 m	15 m	-

^{(1) :} voir Annexe 3 : Reportage Photographique



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

EVALUATION GLOBALE DE L'EXPOSITION

Suite à l'analyse de la cartographie, le champ électrique moyen mesuré au point ci-dessous est supérieur à tous les autres :

Point n°3: Boulevard Albin Bandini, devant le n°23 (école maternelle Estaque Plage)

Voici les résultats de l'évaluation globale :

Champ électrique moyen mesuré (V/m)		
Point de mesure haut (1,7 m)	0,08	
Point de mesure central (1,5 m)	0,15	
Point de mesure bas (1,1 m)	0,1	
Moyenne spatiale résultante	0,11	
% valeur limite la plus basse (28 V/m)	0,39 %	

ns : valeur non significative

CONCLUSION

Adresse	Boulevard Albin Bandini 13016 MARSEILLE
Complément d'adresse Devant le n°23 (école maternelle Estaque Plage)	
Champ électrique mesuré	0,11 V/m
Conclusion	La valeur de champ est conforme au niveau de référence défini par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

L'évaluation informative réalisée à ce point est présentée dans les pages suivantes.



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

EVALUATION INFORMATIVE COMPLEMENTAIRE DES NIVEAUX DE CHAMP ELECTRIQUE DES PRINCIPAUX SERVICES

MESURE DU NIVEAU DE CHAMP PAR SERVICE

Une évaluation informative des niveaux de champ électrique des principaux services a été réalisée au point défini lors de l'étape précédente :

Services	Champ électrique mesuré (V/m)	Seuil limite ⁽¹⁾ (V/m)	Comparaison avec le seuil limite (%)
Radiodiffusion Sonore (FM - RNT)	< 0,01 V/m	28 V/m	< 0,04 %
TV	0,02 V/m	28 V/m	0,06 %
Dividende Numérique	0,02 V/m	38,7 V/m	0,06 %
GSM 900 et UMTS 900 - GSM R	0,08 V/m	41,7 V/m	0,19 %
GSM 1800	0,08 V/m	58,4 V/m	0,13 %
DECT	< 0,01 V/m	59,6 V/m	< 0,02 %
UMTS 2100	0,09 V/m	61 V/m	0,15 %
RADARS - BLR (Wimax) - LTE - FH	0,04 V/m	61 V/m	0,07 %
Réseaux locaux radioélectriques (WiFi)	0,07 V/m	61 V/m	0,11 %

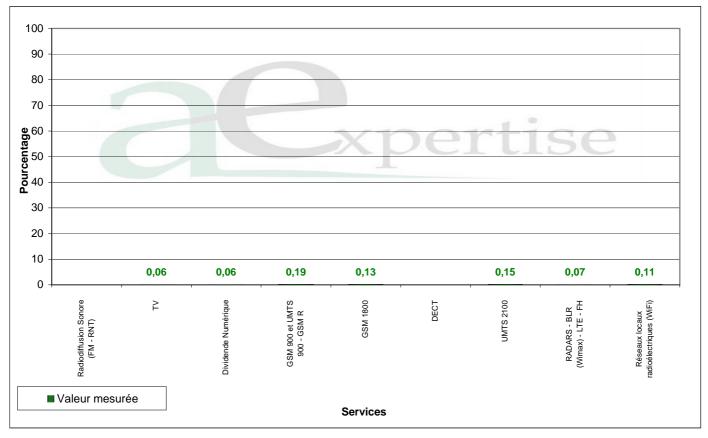
RÉSUMÉ DE L'ANALYSE PAR SERVICE		
Champ électrique total mesuré	0,17 V/m	
% de champ électrique total mesuré par rapport aux valeurs limites	0,32 %	

^{(1) :} Seuil limite d'exposition du public le plus faible associé à la bande de fréquences analysée (Décret n°2002-775)

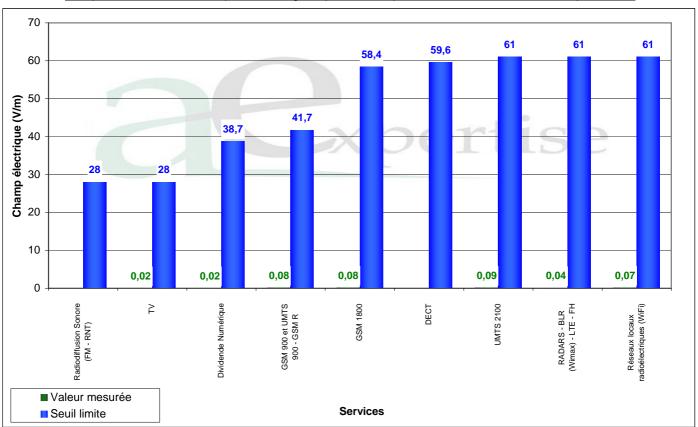


Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

Pourcentage de champ électromagnétique mesuré par service par rapport aux seuils limites d'exposition (1)



Comparaison entre le champ électromagnétique mesuré par service et le seuil limite d'exposition (1)



(1): Seuil limite d'exposition du public le plus faible associé à la bande de fréquences analysée (Décret n°2002-775)



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

ANNEXE 1: INFORMATIONS DIVERSES

BANDES DE FREQUENCES - SERVICES

Listing des bandes de fréquences entre 100 kHz et 6 GHz.

Services	Bandes de fréquences (MHz)
Services HF	0,1 - 30
PMR	30 - 87,5 (Hors TV)
Radiodiffusion Sonore (FM - RNT)	87,5 - 108 174 - 223
PMR - BALISES	108 - 880 (Hors TV et RNT)
TV	47 - 68 470 - 830
Dividende Numérique	790 - 862
GSM 900 et UMTS 900 - GSM R	921 - 960
RADARS - BALISES - FH	960 - 1710
GSM 1800	1805 - 1880
DECT	1880 - 1900
UMTS 2100	2100 - 2170
RADARS - BLR (Wimax) - LTE - FH	2200 - 6000 (Hors WIFI)
Réseaux locaux radioélectriques (WiFi)	2400 - 2483,5 5150 - 5350 5470 - 5725



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

VALEURS MOYENNES MESURÉES SUR DES ÉQUIPEMENTS DOMESTIQUES

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente diverses valeurs moyennes mesurées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences – Source site www.anfr.fr dans la rubrique Questions/Réponses)

Equipement et distance de la mesure	Limites Champ électrique	Valeurs moyennes constatées par l'ANFR
Téléphone DECT	60 V/m	0.07//
En veille, mesure à 40 cm*	60 V/III	0,8 V/m
Téléphone DECT	60 V/m	< 0,3 V/m
En veille, mesure à 1 m*	00 V/III	< 0,3 7/111
Téléphone DECT	60 V/m	1,8 V/m
En marche, mesure à 40 cm*	00 7/111	1,6 V/III
Téléphone DECT	60 V/m	0,8 V/m
En marche, mesure à 1 m*	00 V/III	0,0 1/111
Micro-ondes	61 V/m	3 V/m
Mesure à 40 cm*	01 7/111	3 V/III
Micro-ondes	61 V/m	1,5 V/m
Mesure à 1 m*	01 7/111	1,5 7/111
Equipement WIFI	61 V/m	< 0,3 V/m
Mesure à 40 cm*	01 7/111	< 0,0 V/III
Equipement WIFI	61 V/m	< 0,3 V/m
Mesure à 1 m*	01 7/111	V 0,0 V/III

^{* :} Mesures réalisées par l'ANFR hors portée de l'accréditation.



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

ANNEXE 2: LOCALISATION DES POINTS DE MESURE

Emetteur	1	Station n°	206969	Opérateur	SFR	Emetteur	1	Station n°	366948	Opérateur	ORANGE
Adresse	2 ALLÉE SACOMAN CARRÉ SAUMATY			Adresse	2 ALLÉE SACOMAN CARRÉ SAUMATY						
Auresse	13016 MARSEILLE-16E					Auresse	13016 MARSEILLE-16E				
Hauteur		Azimut			Туре	Hauteur		Azimut		Туре	
16,0 m	0 °	- 120 ° - 24	.0°	ГМ 900 - TM	2600 - TM 800 - TM 2100	14,0 m	30	° - 150 ° - 21	70° T	TM 900 - TM 2600 - TM 2100 - 1800	



Emetteur	1	Station n°	46677	2	Opérateur	BOUYGUES TELECOM		
Adresse	2 ALLÉE SACOMAN CARRÉ SAUMATY							
Auresse		13016 MARSEILLE-16E						
Hauteur	Azimut			Туре				
15,1 m	30 ° - 150 ° - 270 °			TM 1800 - TM 900 - TM 2100				

Carte : © Contributeurs de OpenStreetMap données disponibles sous licence ODbL - Données Cartoradio : Edition du 18/10/2013

Implantation des antennes visibles

P: Point de mesure large bande (cartographie)P: Point choisi pour une évaluation

Point choisi pour une évaluation TM : Téléphonie mobile (+ bande de fréquence en MHz)



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

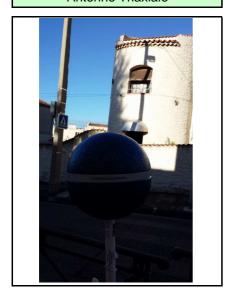
ANNEXE 3: REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

EMETTEUR VISIBLE

Aucun émetteur visible

ANTENNES UTILISEES POUR L'EVALUATION DE L'EXPOSITION

Antenne Triaxiale



Antenne bicon





Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

TABLEAU PRESENTANT LES POINTS DE MESURE A LA SONDE LARGE BANDE

Poi	nt 1	Poi	nt 2
A l'intersection de la rue É Reyr		Plage de l'Estaqu	ıe, devant le n°28
Situation : Extérieur	Champ moyen : 0,09 V/m	Situation : Extérieur	Champ moyen : 0,14 V/m

Poi	nt 3	Poi	nt 4
	ant le n°23 (école maternelle e Plage)		au de la cour de l'école Saint- eph
Situation : Extérieur	Champ moyen: 0,15 V/m	Situation : Extérieur	Champ moyen: 0,14 V/m



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

Point 5

Rue de la Convention, devant le n°2 (école primaire Estaque Plage)



Situation : Extérieur

Champ moyen: 0,14 V/m



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

ANNEXE 4: EQUIPEMENTS DE MESURE ET INCERTITUDES

LISTE DES EQUIPEMENTS DE MESURE

Fabricant	Libellé	Туре	N° de série	Date Vérification Etalonnage
Narda	Sonde de mesure champ E	EF 0691	A-0060	09/11/2011
Narda	Champ-mètre	NBM-550	B-0702	09/11/2011
Rohde & Schwarz	Analyseur de spectre	FSH8	115255	18/06/2013
Câbles et connectiques	Câble f Nm-Nm 5m	MWC-6/50	248-271011	10/11/2011
Câbles et connectiques	Câble Nm-SMAm 5m	MWC-6/50	257-271011	10/11/2011
Schwarzbeck	Boucle Active	HMDA 1545	148	06/05/2013
Rohde & Schwarz	Antenne isotropique	TSEMF-B1	101646	28/06/2013
Ets Lindgren	Antenne End Fed Mini-Bicon	3184	114003	16/03/2012
Aexpertise	Logiciel	Analyse et rédaction	Version 2013.1008	08/10/2013

En fonction des services analysés, certains équipements n'ont pas été utilisés.

INCERTITUDE DE MESURE LARGE BANDE

Source d'erreur	Valeur d'incertitude (dB)	Distribution de probabilité Diviseur ki		C_i	Incertitude type (dB) Ui = Uvi/ki
Equipement de mesure					
Etalonnage	1,3	Normale 2,0		1	0,6
Isotropie	1,0	Rectangulaire	1,7	1	0,6
Platitude en fréquence	2,9	Rectangulaire	Rectangulaire 1,7		1,8
Linéarité	1,4	Rectangulaire	1,7	1	0,8
Influence température-humidité	1,0	Normale 2,0		1	0,5
Paramètres liés à l'environnement					
Influence du corps	2,0	Rectangulaire	1,7	1	1,2
Post traitement					
Intégration spatiale	3,0	Rectangulaire	1,7	1	1,9
	2,9				
	5,0				



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

INCERTITUDE DE MESURE DETAILLEE - MODE ANALYSEUR DE SPECTRE

Avec l'antenne type TS-EMF B1, entre 30 MHz et 3 GHz :

Source d'erreur	Valeur d'incertitude (dB)	Distribution de probabilité	Diviseur ki	C_i	Incertitude type (dB) Ui = Uvi/ki				
Equipement de mesure									
Etalonnage antenne	1,8	Normale	2,0	1	0,9				
Dérive dans le temps	1,2	Rectangulaire	1,7	1	0,7				
Etalonnage analyseur	0,2	Normale	2,0	1	0,1				
Analyseur	0,2	Rectangulaire	1,7	1	0,1				
Influence température-humidité	1,0	Rectangulaire	1,7	1	0,6				
Désadaptation	0,3	Forme U 1,4		1	0,2				
Dispositif de mesure									
Isotropie	0,4	Rectangulaire	1,7	1	0,2				
Interpolation facteur antenne	1,0	Rectangulaire	1,7	1	0,6				
Paramètres liés à l'environnement									
Influence du corps	2,0	Rectangulaire	1,7	1	1,2				
Post traitement									
Intégration spatiale	3,0	Rectangulaire	1,7	1	1,9				
Incertitude type combinée									
Incertitude étendue (95%)									

Avec l'antenne type Mini-Bicon, entre 3 GHz et 6 GHz, l'incertitude étendue à 95% est de 4,52 dB.

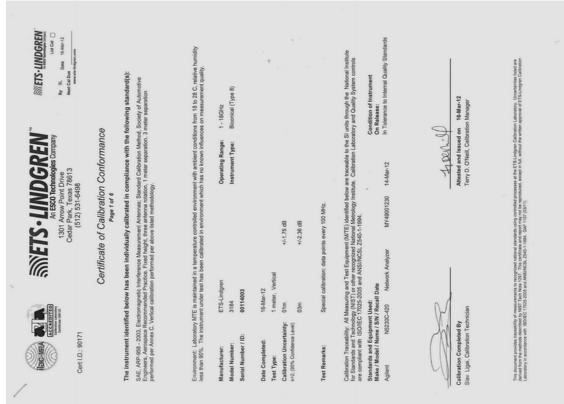


Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

ANNEXE 5 : CERTIFICAT D'ETALONNAGE

En fonction des services analysés, certains équipements n'ont pas été utilisés. Certificats d'étalonnage du champ-mètre, de la sonde isotropique et antenne Bicon





Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

Certificat d'étalonnage de l'analyseur de spectre



Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

Certificats d'étalonnage de la boucle active et de l'antenne triaxe



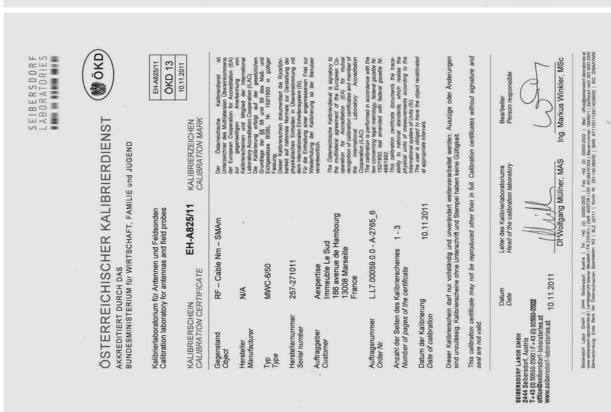
Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande



Date: 22 octobre 2013 Rapport n°: SM101302-R

Certificats d'étalonnage des câbles





Copie intégrale des certificats d'étalonnage communiquée sur simple demande

----Fin du rapport----